ADOURMADIRAN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1- Autorité délégante

Communauté de Communes Adour Madiran
21 Place Corps Franc Pommiès 65 500 VIC EN BIGORRE
Tél : 05 62 31 68 84 – Fax : 05 62 31 63 99
Courriel : benoit.lary@adour-madiran.fr
Point de contact : M. LARY Benoît
Adresse du profil acheteur : www.e-marchepublics.fr

2- Objet

Convention de délégation de service public (DSP) sous la forme d'un affermage pour l'exploitation de la micro-crèche d'Andrest (65 390).

3- Caractéristiques principales du contrat

La Communauté de Communes Adour Madiran entend confier à un prestataire les missions générales énumérées ci-dessous :

- L'accueil et une garde de qualité, permettant le meilleur développement possible des enfants de 3 mois à 3 ans et plus avec la possibilité d'accueillir de façon ponctuelle des enfants âgés de 6 ans non révolus en multi-accueil ;

- La fourniture des repas et collations aux enfants ;

- La gestion financière et administrative de l'établissement (signature de conventions nécessaires avec les principaux financeurs et institutions intervenant dans le domaine de la petite enfance ; perception des recettes auprès des familles et auprès des organismes financeurs compris dans le champ de compétence du service public délégué) ;

- La gestion administrative et financière (moyens humains, relations avec les institutions intervenant dans le domaine de la petite enfance notamment) du service lui-même (accueil, organisation d'activités);

- La gestion technique de l'établissement qui comprend l'acquisition et l'entretien du matériel nécessaire à l'exploitation, l'entretien et le nettoyage des locaux, l'entretien et la maintenance de l'équipement et du matériel mis à disposition.

4- Lieu d'exécution

Les missions confiées au futur délégataire seront exécutées sur le territoire de la commune d'Andrest à l'adresse suivante : place des Pyrénées à Andrest.

5- Durée de la délégation

3 années à compter du 2 janvier 2018.

6- Les offres
Les offres devront être établies selon les modalités prévues au règlement de la consultation. Elles seront négociées et jugées sur la base des critères prévus au règlement de la consultation.

7- Document de consultation des entreprises / cahier des charges
Le dossier de consultation est téléchargeable sur la plateforme de dématérialisation suivante : www.e-marchespublics.fr ou sur le site de la CC Adour Madiran : www.adour-madiran.fr

Il est vivement recommandé aux candidats de s'identifier sur la plateforme de dématérialisation afin d'être informés des éventuelles modifications du dossier de consultation.

Pour cela, les candidats doivent être identifiés sur la plateforme de dématérialisation lors du téléchargement des pièces.
Le dossier de consultation pourra aussi être retiré sur demande écrite auprès de la Communauté de communes.

S'agissant des visites préalables du site, il conviendra, au préalable, de prendre contact auprès de M. LARY Benoit au 05 62 31 68 84 afin de convenir d'un RDV.

9- Conditions et date limite de remise des plis
L'ensemble des pièces est rédigé en français, les offres sont établies en euros. Les plis peuvent être adressés ou remis dans les conditions suivantes :
- présentés sur support papier et adressés par lettre recommandée avec demande d'avis de réception postal,
- présentés sur support papier et remis sous pli cacheté au service destinataire contre récépissé,
- transmis par voie électronique (nota : l'avis de réception électronique émanant de la Communauté de communes est indispensable à titre de preuve de dépôt).

Le retrait du dossier de consultation sous forme électronique n'oblige pas à une transmission des offres par voie électronique.

Les offres devront parvenir à destination au plus tard le lundi 3 juillet 2017 à 12h30.

Transmission par voie postale ou remise en main propre :

L'enveloppe contenant les enveloppes de candidature et de l'offre doit porter la mention :
« Délégation de service public (DSP) sous la forme d'un affermage pour l'exploitation de la micro-crèche d'Andrest (65 390).
« Ne pas ouvrir avant la Commission »

ADOURMADIRAN
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

L'enveloppe sera adressée à :

Monsieur le Président
Communauté de Communes Adour Madiran
21 Place Corps Franc Pommiès
65 500 VIC EN BIGORRE

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont les suivants :
Du lundi au vendredi : 8h30 - 12h30 et 13h45 - 17h30

10- Date d'envoi du présent avis à la publication :
17 mai 2017